

Si la réponse donnée par le Conseil d'Etat (27 février 2007) est très complète en ce qui concerne les résultats au Grand Conseil, l'on est obligé de constater qu'il n'en n'est pas de même pour les deux tours de l'élection au gouvernement cantonal. Ceci est d'autant plus étonnant que les Vaudois ont su le lendemain à 18 heures qui a voté pour quels candidats et pour quelles candidates au premier tour.

Je suis très étonné d'apprendre ceci :

« Pour les statistiques de l'élection au Conseil d'état, rien n'a été planifié dans le logiciel VOTEL-MAJ. Selon la pratique existante à ce jour, ce logiciel saisit uniquement les résultats »

La fourniture du nombre de bulletins compacts n'aide pas beaucoup les partis politiques et les experts en sciences politiques à comprendre les subtilités du vote du peuple fribourgeois : qu'en est-il du nombre de bulletins modifiés ? Qu'en est-il des panachages ?

Je demande dès lors au Conseil d'Etat :

1. Est-il encore possible d'établir ces résultats détaillés pour l'élection à l'exécutif ?
2. Si cela est possible, quel coût cela représenterait-il ?
3. Quelle part du coût du logiciel (incomplet) VOTEL-MAJ cela représenterait-il ?
4. Le Conseil d'Etat a-t-il la volonté de faire établir ces résultats d'une façon aussi claire que pour le Grand Conseil ?

Le 3 avril 2007

Réponse du Conseil d'Etat

Le dépouillement des élections au mode majoritaire s'est déroulé de la même manière que pour les précédentes élections 1991, 1996 et 2001. Les formules de dépouillement utilisées ne permettent pas de déterminer l'origine des voix provenant des bulletins modifiés. La statistique fournie pour l'élection au Conseil d'Etat 2006 est identique à celle qui avait été produite à l'issue de l'élection au Conseil des Etats en 2003.

Dans la mesure où aucune demande pouvant provoquer une remise en question des statistiques fournies pour les élections au système majoritaire n'a été déposée, le logiciel de dépouillement a été développé sur le modèle de celui du canton de Berne et en fonction des statistiques fournies par la Chancellerie d'Etat de Fribourg jusqu'alors.

Question 1

Comme le matériel de vote est encore disponible, il est théoriquement possible d'établir les résultats détaillés pour l'élection au Conseil d'Etat. Cependant, l'établissement des résultats détaillés permettant d'obtenir les statistiques souhaitées pour le Conseil d'Etat n'est possible qu'au terme d'un nouveau dépouillement des deux tours de l'élection 2006, cela à l'aide de formules de dépouillement à créer.

Le logiciel informatique correspondant doit également être modifié, de manière à pouvoir saisir, consolider et produire les résultats sous une forme exploitable.

Questions 2 et 3

Une telle opération engendrerait des coûts importants, estimés à près de 200'000 francs (préparation, information et envoi du matériel de dépouillement, rémunération des bureaux électoraux, saisie des résultats dans l'application, etc.). Les coûts de l'adaptation du logiciel VOTEL-MAJ sont estimés eux à environ 50'000 francs. De plus, il faudrait tenir compte des délais de réalisation, des phases de tests et des travaux de mise en production des modifications souhaitées.

L'ensemble des coûts du logiciel payé jusqu'ici se monte à environ 400'000 francs, comprenant la pré-étude de faisabilité, l'acquisition et l'adaptation aux exigences fribourgeoises du logiciel du canton de Berne ainsi que l'achat de matériel informatique.

Question 4

Le Conseil d'Etat estime que le coût d'une opération de recomptage est disproportionné par rapport aux informations qu'apporteraient les statistiques supplémentaires ainsi obtenues.

Il est toutefois sensible à la demande formulée et a pris les mesures nécessaires à permettre la production de statistiques détaillées lors des scrutins majoritaires également. Le mode de dépouillement sera adapté et se fera, dès les élections fédérales de cet automne, de manière similaire à celui d'une élection au scrutin proportionnel. Les logiciels informatiques correspondants seront modifiés. Il sera ainsi possible de répondre, à l'avenir, aux attentes des partis politiques, des médias et des instituts d'analyses et de sondages. Il faut toutefois être conscient que ce nouveau mode de dépouillement alourdira la procédure et risque donc de retarder quelque peu le délai de publication des résultats.

Fribourg, le 11 juin 2007